

*Question présentée par le député:*

*M. Jean Romain*

*Date de dépôt: 11 mars 2013*

## **Question écrite**

**Le nouveau Bachelor en international business management de Genève a choisi exclusivement la langue anglaise pour dispenser ses cours. Pourquoi?**

La Haute Ecole Spécialisée HES-SO propose pour la première fois cet automne 2013 en Suisse romande un Bachelor en International Business Management dispensé uniquement en anglais, reconnu par la Confédération et en Europe.

Ce programme combine l'étude de sujets propres à la gestion d'entreprise, comme le leadership, l'économie politique, le marketing, les ressources humaines, l'organisation, la logistique, la communication, le droit et la finance. Le cursus met plus particulièrement l'accent sur la dimension internationale de ces matières en proposant des cours spécifiques traitant du management international en contexte multiculturel maîtrisant parfaitement le management international et l'anglais.

Certes, cette filière répond spécifiquement aux besoins des entités internationales de l'Arc lémanique, besoins en cadres qualifiés maîtrisant le management international et, à l'évidence, l'anglais.

Mais la présentation de ce Bachelor insiste à juste titre sur la dimension internationale des manières enseignées et aussi sur l'aspect multiculturel. Deux précisions qui ont toute leur importance ici, car à l'instar de l'anglais, la langue française est aussi, bien que dans une moindre mesure dans ces domaines précis, une langue internationale qui a toute son importance multiculturelle.

Ce seront d'autre part, des jeunes de chez nous (Genève et Romandie) qui s'inscriront prioritairement dans cette filière, et par là-même des jeunes francophones. Ne serait-il pas équitable, puisque l'Etat de Genève finance ce Bachelor, qu'une place y soit faite au français? Ce qui honorerait encore mieux l'ambition de ne pas se cantonner à la monoculture.

Comme c'est le cas pour l'Institut universitaire (HEIED), qui dispense ses cours en français **et** en anglais avec le succès qu'on salue, et cela d'autant que la Nouvelle Constitution genevoise demande à l'Etat d'assurer la défense du français (Art. 5), ne serait-il pas judicieux de panacher les langues d'enseignement pour cette nouvelle filière?

*Ma question est donc la suivante:*

**Pourquoi avoir opté exclusivement pour l'anglais dans les cours de cette nouvelle filière?**

Que le Conseil d'Etat soit remercié de la réponse qu'il voudra bien apporter à cette question urgente.